

Vieux temps, vieilles choses

"Colligite fragmenta ne pereant—Joan, VI-12"
(Recueillons les miettes avant qu'elles ne se perdent)

A propos du Musée commercial et industriel de Montréal. — Les grandes découvertes à travers les âges : café, quinquina, alfa, dattes, tabac. — Exploitation de nos ressources naturelles.

Le Bulletin doit éventuellement attirer l'attention de ses lecteurs de la campagne sur les avantages qui peuvent découler pour eux d'une visite au **Musée Commercial et Industriel de Montréal**, angle des rues Lagauchetière (Est) et St-Hubert, qui sera bientôt ouvert au public. Ce dernier pourra y étudier les produits de l'industrie et du commerce de l'univers entier, produits naturels, produits manufacturés, inventions diverses; tout cela sera étalé dans les vitrines du musée.

Nos compatriotes ne manquent pas d'imagination et l'esprit inventif ne leur fait pas défaut. Aussi escomptons-nous que l'habitude de fréquenter le nouveau musée fera surgir quelque découverte, ou quelqu'invention de nature à mettre à profit l'un ou l'autre de nos innombrables ressources naturelles encore inexploitées.

Et à ce propos—à propos de découvertes et d'inventions—et de progrès industriel au Canada—nous croyons être agréable et utile à nos lecteurs en leur procurant l'occasion de relire une page qu'écrivait, il y a bientôt vingt-cinq ans, l'élegant chroniqueur que fut Gaston de Montigny.

* * *

Je pressens bien que quelques incrédules vont accueillir plusieurs de mes propositions avec un haussement d'épaules et dire tout bas :

C'est du rêve!

Au Canada, nous doutons de nous-mêmes et ce doute rejaillit sur tout ce qui nous entoure.

Le doute apeure—et nous avons peur.

Le doute aveugle—et nous ne voyons rien.

Habitués à ne pouvoir acquérir le moindre bibelot sans recourir à l'étranger, nous nous croyons incapables de rien créer nous-mêmes et nous nous figurons que la terre canadienne est aride comme la plage des mers de glaces.

Et pourtant, regardez :

Un pâtre voit soudain ses chèvres bondir joyeusement après avoir brouté les feuilles d'un arbuste bizarre.

Et le pâtre, curieux, cueille les fruits de cet arbuste et le monde a conquis le café.

Un fiévreux—en délice—mâche inconsciemment une écorce inconnue: la fièvre soudain cesse—and la science a conquis le quinquina.

Un enfant s'amuse à tresser des herbes; un étranger passe, regarde, examine—and bientôt les solitudes de l'Algérie se peuplent d'Espagnols qui recueillent cette herbe hier inconnue—des navires viennent s'en charger—l'Angleterre construit de nouvelles manufactures—and l'industrie des tissus d'alfa se trouve créée.

Un Arabe égaré dans le pays de la Soif recueille avidement quelques fruits inconnus pour s'empêcher de mourir—le fruit lui plait—une caravane passe,—la pauvre est sauve—it emporte quelques-uns de ces produits des solitudes de feu, les fait goûter, revient avec un chameau, puis avec deux, puis avec dix chameaux,—l'arbre lui-même est apprécié,—on le multiplie,—et bientôt des caravanes de cent chameaux se succèdent à l'orée des déserts de sable blanc pour s'y charger de cargaisons de dattes que l'univers entier se partage avec empressement.

Un Peau-rouge, assis rêveur devant son wigwam, regarde le feu s'éteindre dans le foyer de pierre—prenant au hasard, quelques feuilles sèches qui sont à sa portée, il les jette sur les tisons mourants—une fumée bleue s'élève, dont l'odeur bizarre plait—and le Peau-rouge s'halite à brûler ainsi tous les jours quelques-unes de ces feuilles inconnues dont la fumée le charme,—un jour, il s'avise de mettre ces feuilles sur un roseau creux, d'en présenter une partie à la flamme et d'aspirer—and deux, cinq ou dix siècles plus tard, 750,000,000 d'hommes, en dépit des rois et des savants consommeront annuellement 2,000,000 de tonnes de tafac.

Et nous savons toutes ces choses, et nous savons qu'avant de loger dans un château, l'homme à dû se construire une cabane, mais que la cabane faisait pressentir le château comme le gland fait pressentir le chêne—mais nous doutons de la patrie canadienne, nous doutons de nous-mêmes—and semblables à l'aveugle mendiant dont le bâton heurte quelques obstacles, nous disons :

Ce doit être un caillou...

* * *

Nous terminerons donc (ce chapitre de l'agriculture) en concluant que le Dominion offre à nos populations canadiennes des ressources à peu près inexhaustibles et qu'il ne faudrait guère qu'un peu de bonne volonté pratique et d'esprit d'initiative de la part de nos institutions publiques pour orienter nos agriculteurs vers le bien-être et la prospérité, pour doter le pays d'une foule d'industries plus nationales et plus lucratives que l'industrie laitière d'exportation et pour affecter à rendre plus acceptable la condition de nos classes laborieuses, les millions qui se dépendent actuellement à promouvoir l'expatriation de nos richesses et de ses matières par l'entremise des chemins de fer et des compagnies de navigation du continent subventionnées.

Pour les fabricants de Les résultats du retard beurre apporté à décréter l'embargo

Nouveau procédé de pasteurisation

Les fabricants de beurre apprendront avec intérêt que leur confrère M. Alphonse Grenier, de Shawinigan Falls, 4e rue No 70, offrira prochainement au public une seconde édition de son ouvrage intitulé: "Table à l'usage des fabricants de beurre," qui permet de faire avec la crème et le ferment un mélange ayant toujours le mélange fait—le même degré d'acidité.

On sait que la première édition de ce travail était à peine mise en vente qu'elle était détruite dans un incendie. La nouvelle édition, toujours basée sur le système préconisé par M. J. D. Leclerc, de l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe, sera augmentée de notes et de procédés tout nouveaux.

En attendant, et vu l'incendie qu'il a subi, M. Grenier serait heureux de s'abonner avec une beurserie bien outillée, munie d'un pasteurisateur, pour y multiplier lui-même ses expériences et démontrer pratiquement l'efficacité du système qu'il préconise. Adresser tel que ci-haut indiqué.

(Communiqué).

La teigne du chou

Il n'est pas un horticulteur qui ne connaisse par expérience ces petits vers blancs que l'on voit si souvent dans les racines des choux, radis, choux-fleurs, navets. Ce sont là les larves d'une mouche appelée communément TEIGNE DU CHOU. La mouche dépose ses œufs dans le sol autour des racines des plantes déjà nommées, les choux étant préférés. Les petits vers qui sortent de ces œufs se dirigeant vers les racines dans lesquelles ils creusent de nombreuses galeries. La plante infestée ne peut plus se développer, végète et devient impropre à la consommation. Chaque année des milliers de choux périssent victimes de la teigne. C'est une perte d'argent appréciable, mais qu'il est facile d'éviter.

Le remède existe; il est bon marché, fort efficace, de préparation et d'emploi faciles. Il a fait ses preuves, et les cultures, même les plus étendues, où il a été mis à l'essai n'ont pas perdu un seul plant; la plupart ont même dû à son influence un regain sensible de vigueur.

Ce remède a pour élément essentiel de BICHLORURE DE MERCURE (ou sublime corrosif) que l'on trouve dans toutes les pharmacies. On fait dissoudre 1 once de bichlorure de mercure dans 10 gallons d'eau. Avec un arrosoir dont on a enlevé la "pomme" on verse autour du pied de chaque plant une bonne quantité de liquide.

La première application se pratique peu de temps après la transplantation, période qui va du 15 mai au 10 juin, selon les localités et les variétés. Une autre application suit une semaine plus tard. On peut s'en tenir à cela, mais une troisième application faite huit jours après la seconde, ne saurait qu'assurer davantage le succès du traitement.

Le bichlorure de mercure étant un poison violent on veillera à ce que ni les personnes ni les bêtes n'y aient accès. En outre, c'est un produit chimique qui attache les métaux; c'est pourquoi les récipients de bois sont préférables. Si on se sert d'arrosoir en métal on fera bien de le lever soigneusement après chaque traitement. Évidemment, cette solution à base de poison violent ne saurait être appliquée qu'aux légumes dont on ne mange pas la racine, tels que choux et choux-fleurs. Quant aux radis et navets on peut les protéger comme suit, si on le désire: les couvrir entièrement de coton à fromage fixé sur un cadre de bois, cadre que l'on peut enlever et replacer à volonté.

G. Maheux,

Entomologiste.

Dans le dernier numéro du "Paper Trade Journal" de New-York, on lit l'avis suivant :

"La St. Regis Paper Company" a décidé de suspendre l'exécution de ses plans pour l'érection d'un moulin à papier au Canada. La Compagnie a fait récemment l'acquisition d'un emplacement près de Québec et elle possède des limites très étendues dans la province. Elle va continuer d'expédier son bois de pulpe hors du Canada, au lieu de le convertir, sur place, en pulpe et en papier."

La Compagnie avait fait connaître ses plans pour l'érection du nouveau moulin à papier, dont il est fait mention dans l'avis ci-dessus. Il y a déjà plusieurs mois, alors qu'il avait été question de faire adopter, par le Parlement, une loi conférant au Gouvernement le droit d'interdire l'exportation du bois de pulpe, laquelle loi n'a jamais été présentée. Le moulin devait avoir une capacité de 200 tonnes de papier par jour, pour commencer, et de 400 tonnes plus tard. Il aurait fourni du travail à 200 ou 300 hommes et du pain à 1000 au 1500 personnes.

Il n'est pas difficile de découvrir les raisons pour lesquelles la Compagnie préfère ne pas bâti le moulin en question et continuer d'expédier son bois de pulpe canadien aux États-Unis, pour le convertir là en papier.

Et ce n'est pas le seul résultat du retard apporté par le Parlement à décret l'embargo sur le bois de pulpe.

Frank J. D. Barnum.

Montréal, le 21 mai 1924.

Vers gris

C'est le nom que l'on donne à ces Chenilles qui vivent dans le sol et qui ont pour habitude de couper près du sol les jeunes légumes. Dès les premiers signes de leur présence dans un jardin on épandra le soir à la volée un appât ainsi préparé. Mélanger 1 livre de vert de Paris avec 20 livres de son; diluer dans un autre récipient 1 pinte de melasse avec 2½ gallons d'eau; verser ce liquide sucré sur le sol empoisonné; remuer le tout afin que le son soit bien humecté. Employer immédiatement. Les vers gris attirés par cet appât en mangeront de préférence aux plants on les trouvera morts moins de 24 heures; plus tard.

Georges Maheux,

Entomologiste provincial.

BREVETÉ D'INVENTION

En tout pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuit.

MARION & MARION

364 rue Université, - Montréal
72½ rue St-Pierre, - Québec
et Washington. D. C.

LE SEL A BEURRE EXTRA SPECIAL

EST LE MEILLEUR POUR LE BEURRE

ESSAYEZ-LE

GOITRE

enlevé sans couteau ni douleur.
Goitre réduira l'excroissance immédiatement. 17 années de succès. Envoyez pour OFFRE GRATUITE. Goitre Co. 519w 63rd Street Chicago.

LA J Consultations légales

Avis important.—Nouvelles peuvent bénéficier de renseignements dont l'abonnement est payé; 20 francs; 30 francs pour les usuelles, concierges extraordinaire, ou entre le correspondant et l'avocat, par lettre, nos avocats

VENTE POUR TAXES.—(Réponse à R. P.)—Le comté a vendu, pour payement, une certaine propriété achetée par le conseil municipal. A-t-il le droit d'expulser sa maison jusqu'à ce qu'il ait exercé son droit de retrait?

R. Il nous paraît raisonnable que le propriétaire de la propriété ait le droit de vendre, sujet à tout droit réservé à l'ancien propriétaire pendant les délais légaux.

LIQUIDATION D'UN BIEN.—(Réponse à R. P.)—Ce qui comprend des biens meubles. Les héritiers ont le droit de faire vendre les biens, et quels sont les droits?

R. L'exécuteur testamentaire chargé par le testateur pour exécuter le testament, pour faire inventaire et pour déclarer s'il a acquis la succession à la mort du testateur.

Art. 918 C. C.—"L'exécuteur est saisi comme pour les fins de l'exécution des biens meubles de la succession, peut en revendiquer la contre l'héritier ou le légataire." Cette saisine dure jusqu'à la mort de l'exécuteur.

"A compter du décès de l'exécuteur, il peut être déclaré en vertu de la loi pour faire inventaire et pour déclarer s'il a acquis la succession à la mort de l'exécuteur." Lorsque ses fonctions d'exécuteur testamentaire sont terminées, l'héritier ou le légataire peut faire inventaire et pour déclarer s'il a acquis la succession, et leur reste entre les mains.

Mais lorsque la succession "est intestat", c'est à dire que le testateur n'a pas fait de testament, les biens meubles et immeubles doivent être inventariés et revendiqués par l'héritier ou le légataire.

Art. 918 C. C.—"L'héritier est saisi comme pour faire inventaire et pour déclarer s'il a acquis la succession." Il a de plus, pour faire inventaire et pour déclarer s'il a acquis la succession, et pour déclarer s'il a acquis la succession à la mort de l'exécuteur.

CONVOCATION D'ASSEMBLÉE.—(Réponse à A. B.)—Qui a le droit d'assembler sans aviser la commission scolaire pour donner le motif de ce?

R. Les articles 2700 et 2701 donnent la main au maître d'assemblée pour convoquer la commission scolaire pour donner un avis spécial que le maître doit leur donner, pendant deux jours avant la session.